

Le lundi 13/04/2026 à 9h00 les membres du Comité Directeur se sont réunis à Nogent sur Marne, à la Maison des Associations, 2 rue Jean Monnet (94130).

Présents : Sylvie DUSSART, Martine MUNUERA, Viviane DERIVE, Pascal MICHEL, Marie-José BOSCO, Olivier LAVRARD, Jean-François STEINLEN, Thierry TOURNADRE, Pascal VU, Catherine ROUXEL, Annie CAMIZE.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 16/03/2026

C.R. approuvé à l'unanimité.

2. Informations CORERS et CODERS

Adhésions : l'Île-de-France dépasse désormais les 10 000 adhérents, entraînant davantage de ressources et de possibilités de projets.

Commission disciplinaire fédérale

Création prochaine de 2 pôles disciplinaires : 1^{ère} instance (médiation) et 2^e instance (appel).

Vote fédéral prévu les 27 et 28 novembre 2026.

Les sanctions internes seront étudiées et insérées dans le Règlement Intérieur du club après validation nationale.

Prévention et communication

Plan de prévention des violences verbales et physiques évoqué.

Application stricte de la confidentialité : utilisation du Cci pour les mails aux adhérents afin d'éviter les divulgations non autorisées.

L'accès, l'utilisation et la diffusion des coordonnées des adhérents **sont interdits sans autorisation.**

Les règles de pratique doivent être rappelées par écrit aux adhérents après plusieurs avertissements, notamment pour les activités où des accidents ont déjà été constatés.

Formation continue

11/06 : Gestion de conflit, 2 jours

8 et 9/10 : SMS **annulé**

Mars 2027 : Marche Nordique, 2 jours

Prévues en 2027/2028 : Activ'mémoire, Brain Ball, Marche afghane, Gym.

3. Point sur les subventions

Une enveloppe du CODERS de 350 € étant disponible pour une journée Bénévoles et/ou de formation continue, **Viviane et Martine** doivent obtenir des devis pour la journée animateurs du 28/09/2026.

La demande de subvention relative au projet associatif déposé le 10/04 est en cours d'établissement et devra être déposée avant le 24/05. **Viviane et Pascal** s'en chargent.

4. Point sur le label S.S.S.

Mise en place du label : première commission prévue en juin 2026.

Référente départementale pour accompagner les clubs dans leur demande : Nadine BACLET volontaire pour un an avec possibilité de réexamen en fonction de la charge de la mission.

Avancement du club : le dossier a été déposé le 10 avril. La RSN vise le label 3, niveau supérieur. Le score actuel est de 31 points sur 34 requis, seule une réunion intergénérationnelle avec la Mairie reste à organiser pour un score maximum.

Durée du label : renouvellement tous les 3 ans. Une subvention de 200 € a déjà été versée pour le matériel sur justificatifs. Une personne formée en SMS ou Activ'Mémoire dans les 3 ans est nécessaire pour maintenir cette aide.

5. Information sur le prix du séjour Portbail

Initialement estimé à 725 €, ce séjour subit une augmentation de 50 € en raison de son objet (multiactivités nécessitant 5 encadrants + randonnées touristiques) et du nombre de défections. L'augmentation est adoptée à l'unanimité.

6. Votes pour :

- La nomination des référents Tourisme
Les Trésoriers ayant déjà en charge toute la partie financière des séjours, il apparaît logique de leur confier l'agrément Tourisme.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité. **Viviane** en informera Monique.
- La validation des séjours 2027 Jura et Bretagne, y compris tarifs
Haute-Joux en juin (séjour avec excursions) : 25 participants dont 3 animateurs, environ 700 €
Beg Porz en septembre (séjour multi-activités sans excursions) : 30 participants dont 5 encadrants, 775 €

Ces 2 séjours sont adoptés à l'unanimité.



Dans le contexte économique actuel, les tarifs sont en constante augmentation, il convient donc de réserver au moins 18 mois à l'avance. De ce fait, il nous faut sensibiliser les adhérents à une plus grande anticipation de leur engagement aux séjours et d'éviter de se raviser (sauf cas d'exception).

7. Votes pour :

- Création de la fonction « Serre-File »
La création de la fonction « Serre-file » pour la Randonnée ayant été adoptée, le Codir convient de modifier son Règlement Intérieur en créant un article leur étant dédié :
« **Art. 8 : Les Serre-Files (activité Randonnée)**
A partir de la saison 2026/2027, ce nouveau rôle est institué au sein de l'activité randonnée pour alléger la tâche des animateurs et permettre une plus grande offre de randonnées.
1. Son rôle est qualifié par une formation P.S.C. et un stage d'orientation.
 2. Il travaille en étroite collaboration avec les animateurs en appliquant les consignes données pour telle ou telle randonnée.
 3. Il s'assure que l'ensemble des participants en début de randonnée est bien présent et n'a pas de difficulté à suivre le groupe qui peut compter un nombre conséquent de randonneurs.
 4. En cas de difficulté rencontrée par un participant, il en prévient l'animateur responsable qui prendra la décision.

5. Il raccompagne, le cas échéant, l'adhérent en difficulté. »

La création de cet article entraîne la modification de l'article 7 par la création d'un article 9 :

« Article 9 : Engagement des encadrants d'activités

Les référents, les animateurs et les serre-files formés pour une activité par la F.F.R.S. s'engagent à en mener la pratique pour le club pendant une durée minimale de 3 ans. Ils pourront bénéficier d'une formation continue proposée par la Fédération et/ou le club. »

En conséquence, la numérotation des articles suivants se trouvera décalée de 2 chiffres.

 Complément du nouvel article 11

Il est ajouté l'expression « sans remboursement de la cotisation annuelle globale » en fin de paragraphe.

 Modification du nouvel article 12

La nouvelle rédaction en est :

« Article 12 : Modification et approbation du Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur est validé par le CoDir à la majorité absolue. Il est annexé au Bulletin d'inscription et mis à disposition sur le site internet du club pour application. »

La rédaction des nouveaux articles 8, 9, 11 et 12 est adoptée à l'unanimité.

8. Procédure d'inscription pour la prochaine saison (2026/2027)

L'adoption d'inscription par bulletin papier pour la prochaine saison est prononcée par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

Pascal VU formera Martine et Annie à la procédure d'inscription.

9. Planning des Congés d'été

Martine	-
Sylvie	13/06 → 03/08
Annie	25/06 → 09/09
Thierry	13/06 → 20/06 a voir plus
Marie-José	25/07 → 15/08
Olivier	A voir
Catherine	25/06 → 09/08
Jean-François	05/07 → 05/09
Pascal V	05/07 → 05/09
Viviane	A voir
Pascal M	25/07 → 15/08

10. Tour de Table

 Conférences : pour celle de septembre, le sujet pourra être LE SOMMEIL ; pour celle de novembre, le sujet reste à trouver mais, cependant, son coût sera à intégrer à la demande de subvention.

 Formations : 4 PSC réalisés (serre-files) ; 1 volontaire pour la Gym (R. GARCIA) ; 2 volontaires pour le T.d.T. (C. ROUXEL et C. DANAUS).

- ✚ Pétanque : un réassort de matériel serait nécessaire.
Il manque encore un joueur pour compléter l'équipe qui participera au tournoi du 20/05 à Créteil.
- ✚ Le service des Sports de Nogent invite les pongistes de la RSN les 27 et 28 juin au stade sous la lune.
- ✚ Les modalités d'un pot le 29/05 après la démonstration de Pickleball restent à définir.
Thierry
- ✚ VisioRando : le remboursement de l'abonnement sera effectué uniquement aux animateurs et aux serre-files et sur justificatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

La Secrétaire,
Catherine ROUXEL



La Présidente,
Sylvie DUSSART



.....

CODIR 2026 : 04/05 01/06, matin de 8h45 à 12h15

Ne pas venir avant 8h45 pour Laura

Réunion RANDO : 08/06 de 9h à 12h

Réunion MAA : 01/06 de 14h à 15h15, salle A

Réunion GYM : 01/06 de 15h15 à 16h30, salle A

Réunion du Bureau : **?????**

Réunion séjour pour adhérents : 18/05

Journée Bénévoles du CODERS 94 : jeudi 28/05/2026, Jablines